

Chers copropriétaires,

Vous trouverez en annexe le procès-verbal des décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire/Extraordinaire, rédigé en cours de séance.

Si vous estimez une décision de l'Assemblée Générale irrégulière, frauduleuse ou abusive, signalez-le nous par recommandée, dans les 15 jours de la réception de ce procès-verbal.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire

Beste,

In bijlage vindt u de notulen van de tijdens de laatste gewone of buitengewone algemene vergadering genomen besluiten, die tijdens de zitting zijn opgesteld.

Indien u van mening bent dat een besluit van de Algemene Vergadering onregelmatig, frauduleus of onrechtmatig is, verzoeken wij u ons daarvan binnen 15 dagen na ontvangst van deze notulen per aangetekende brief in kennis te stellen.

Srl Action/Service Bv, Syndic(us)  
Taecke Hadrien - Stagiaire IPI 516 080

**Coordonnées :**

Action/Service SRL  
BCE 0444.486.563  
Rue Léopold Peret 48 - 1090 Jette

**Tél. Direct : 0499. 84 20 67**

Tél. Bureau : 02. 474 08 70

Tél. Urgence : 0475. 48 31 27

Support copromatic: support@actionservice.be

## Feuille de présence: AGE 20/03/2023

**Copropriété :** ACP / VME BONAVENTURE

Rue Bonaventure 39

1090 - Jette

**Siret :** BE0846757144

COPROPRIÉTAIRE	CONTACT	SIGNATURE
 ▶Lot(s) : 1C ▶Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		
 ▶Lot(s) : 3C ▶Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		
 ▶Lot(s) : 1G ▶Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000		
 ▶Lot(s) : 0G ▶Clé Générale (sur 1000) : 86 / 1000		
 ▶Lot(s) : 0D ▶Clé Générale (sur 1000) : 98 / 1000		
 ▶Lot(s) : 3D ▶Clé Générale (sur 1000) : 104 / 1000		
 ▶Lot(s) : 2C ▶Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		

COPROPRIÉTAIRE	CONTACT	SIGNATURE
[REDACTED] ▶Lot(s) : 2G ▶Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] ▶Lot(s) : 3G ▶Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] ▶Lot(s) : 2D ▶Clé Générale (sur 1000) : 104 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED] ▶Lot(s) : 1D ▶Clé Générale (sur 1000) : 104 / 1000	[REDACTED]	[REDACTED]

## Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

**Date de l'AG :** 20 mars 2023 à 18h00

**Moyens et supports :** Présentiel : Bureau du syndic: Rue Leopold Peret 48, 1090 Jette



Immeuble  
ACP / VME BONAVENTURE  
Rue Bonaventure 39  
1090 Jette

Cher·e·s copropriétaires,

Le 20 mars 2023, les copropriétaires se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation adressée par le syndic, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 2) Explication du décompte en séance - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 3) Approbation des comptes du 01/10/2021 au 30/09/2022 et du bilan en date du 30/09/2022 - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 4) Décharge au Syndic pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 5) Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 6) Décharge au conseil de copropriété pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 7) Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires. - Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émarginée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance présentielle ou été tenue au format numérique pour les séances distancielles (visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique) ainsi que les séances en vote par correspondance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire. Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que :

► Sur la base de la clé "Clé Générale (sur 1000)", sont présents, représentés ou votants par correspondance : 8 / 11 copropriétaires représentant 810/1000 quotes-parts.

Copropriétaires absents et non représentés :

► Sur la base de la clé "Clé Générale (sur 1000)", sont absents et non représentés : 3 / 11 copropriétaires représentant

---

190/1000 quotes-parts.

---

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

1) Décision n°1

### **Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée** Sans vote

---

#### **1 - 1/2. Nomination du Présidence de séance: candidature en cours de séance**

Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

[REDACTED]

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

#### **1 - 2/2. Nomination du secrétaire de l'assemblée générale: Action/Service SRL** C/O [REDACTED] Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Action/Service SRL C/O [REDACTED]

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

2) Décision n°2

### **Explication du décompte en séance** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

==> L'Assemblée Générale acte les explications données en séance.

==> Le syndic a donné les réponses aux questions.

[REDACTED]

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

3) Décision n°3

**Approbation des comptes du 01/10/2021 au 30/09/2022 et du bilan en date du 30/09/2022** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

4) Décision n°4

**Décharge au Syndic pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022** Majorité absolue  
- Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

5) Décision n°5

**Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

6) Décision n°6

**Décharge au conseil de copropriété pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

7) Décision n°7

**Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires.** Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

---

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,  
ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

---

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

---

\* Par principe, est considéré·e comme défaillant·e : tout·e copropriétaire qui n'était pas présente ou représenté·e lors d'un vote d'AG. En cas de départ d'un·e copropriétaire ou son·sa mandataire sans notification, en cas de déconnexion ou défaillance technique au moment de la saisie des votes (AG en visio-conférence ou audio-conférence).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, l'Assemblée se termine à 19:15 .

Fait à : Bureau du syndic: Rue Leopold Peret 48, 1090  
Jette

---

Le Président

Le Secrétaire :

Les présents :

